

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le mardi 05 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 28 juin 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 16-073

Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Brouckerque**Etaient présents :**

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN délégués de BERGUES ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELLEBROUCK ; Monsieur Marcel ECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, , délégués d'ESQUELBECQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ; Monsieur Hervé SAISON, Madame Michèle POULEYN, Madame Dorothee BLONDE, délégués d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Madame Valérie ROBERT, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Philippe LERMYTTE, délégué-suppléant de Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Stéphanie PORREYE, déléguée – suppléante de Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Chantal MOFFELEIN, délégués de REXPOËDE ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY, délégué de WARHEM ; Monsieur Daniel DESCHODT, Madame Annick SAGNIEZ, Monsieur Éric BLIN, délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; , Cristelle DOUARD, Madame Maryse LEPROVOST, Monsieur Loïc THOMAS, délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLLDER.

Excusés : Madame Marie PLANCKE, déléguée de BERGUES, qui a donné pouvoir à Madame BRACHET ; Monsieur Gérard LESCIEUX, délégué de BIERNE, Madame Martine VANDEWALLE, déléguée de BIERNE, qui a donné pouvoir à Monsieur FIGOUREUX ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE, qui a donné pouvoir à Monsieur MONSTERLEET ; Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, déléguée d'ESQUELBECQ, qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL ; Monsieur Jérôme VERMERSCH, délégué d'HONDSCHOOTE, qui a donné pouvoir à Monsieur SAISON ; Monsieur François DELATTRE, délégué d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM représenté par son suppléant Monsieur Philippe LERMYTTE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE, qui a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL ; Madame Annie BLANCKAERT, déléguée de WARHEM, qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUTTEMY ; Monsieur Christophe DEGRAND, délégué de WORMHOUT ; Monsieur Jean-Louis LESCHAVE, délégué de WORMHOUT ; Madame Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL, qui a donné pouvoir à Monsieur PAUWELS ; Monsieur Frédéric DEVOS, délégué de WORMHOUT, qui a quitté la séance à 19h40.

Absents : /

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers excusés : 13

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 56

• **Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Brouckerque**

Par délibération du 12 avril 2016, le Conseil Communautaire a décidé de prescrire le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU de Brouckerque.

L'objet de la procédure est de résoudre une erreur matérielle concernant le zonage d'une unité foncière. Une entreprise (Flandre Elastomère) est située en zone agricole AH (zone d'habitat isolé n'ayant plus de fonction agricole) et le règlement de cette zone ne permet pas de construire empêchant le développement de cette entreprise. La procédure consiste à corriger cette erreur en zonant la parcelle en AE (zone regroupant des activités économiques) permettant ainsi les extensions rendues nécessaires par le développement de l'activité économique.

Conformément à l'article L153-47 du code l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ont été mis à disposition du public du 17 mai au 17 juin 2016 en mairie de Brouckerque.

Aucune remarque n'a été déposée sur le registre des observations du public et les personnes publiques associées ont donné un avis favorable au projet de modification.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015 donnant à la CCHF la compétence « urbanisme réglementaire,

Vu la délibération du conseil municipal de Brouckerque en date du 26 février 2016 sollicitant l'autorisation de la CCHF de lancer la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2016 acceptant de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU de Brouckerque

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 17 mai 2016 au 17 juin 2016 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU de la commune de Brouckerque est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Brouckerque portant sur la résolution d'une erreur matérielle suite à un défaut d'identification sur le plan de zonage.

DIT QUE

- Conformément au code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Brouckerque et à la CCHF durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : « Le Journal des Flandres »
- La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Sous-Préfecture de Dunkerque et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie de Brouckerque et à la CCHF et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.
- Le dossier de la modification simplifiée du PLU de Brouckerque est tenu à la disposition du public à la Mairie de Brouckerque aux jours et heures habituels d'ouverture, à la CCHF ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Dunkerque.
- La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le 11 JUIL. 2016
Publiée le 11 JUIL. 2016
Délibération rendue exécutoire le 11 JUIL. 2016

Le Président
André FIGOUREUX

Le Président

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 11/07/2016

Reçu en préfecture le 11/07/2016

à 10h16

ID : 000000040954_20160705-16_073-DE